

UNE PAGE D'HISTOIRE : LES ECOLES PRIMAIRES A BENET

L'enseignement a pénétré dans le monde rural à partir de la loi sur l'instruction primaire de 1833. Benet a épousé le mouvement général tout de suite et a mis toutes les conditions nécessaires à sa propagation.

Avant 1833, l'instruction n'était pas totalement absente à Benet, deux maîtres d'école prodiguaient un enseignement élémentaire à des enfants dont les parents avaient les moyens de payer.

Pour s'installer maître d'école, il fallait l'autorisation d'un Comité d'Arrondissement et justifier de sa capacité à l'enseignement. La profession n'était pas des plus lucratives, aussi les maîtres d'école avaient-ils souvent un deuxième métier presque toujours artisanal, menuisier, charbon, etc...

En 1833 la loi Guizot amorçait l'organisation de l'enseignement primaire, elle créait l'école publique. Une école ouverte à tous mais pas encore entièrement gratuite, les parents participaient à la rétribution des maîtres, et, où l'instruction religieuse faisait partie des matières enseignées.

La loi du 23 juin 1833 prescrivait à toutes les communes du royaume l'ouverture d'une école publique de garçons. Dès le 9 août suivant, le Conseil Municipal décidait la création d'une école publique à Benet.

Dans sa décision il proposait que soit désignée comme école publique l'une des deux écoles privées en place. Les deux maîtres d'école : ROUSSIÈRE et LAIDIN, ayant chacun des locaux convenables et situés au centre de la Commune. Celui qui serait choisi percevrait de la Commune 60 F à titre de loyer et un traitement annuel de 200 F. A ces sommes s'ajouterait la rétribution scolaire versée par les parents dont les taux mensuels fixés, en conformité de la loi de 1833, seraient :

- 2,00 F pour les enfants à qui seraient enseignés la lecture, l'écriture et l'arithmétique ;
- 1,50 F pour la lecture et l'écriture ;
- 1,00 F pour la lecture seulement.

Le 9 février 1834, le Conseil Municipal enregistrait la décision du Comité de l'Instruction Publique de Fontenay, qui désignait Jean ROUSSIÈRE comme premier instituteur public à Benet.

L'école de Jean ROUSSIÈRE était située en bordure de rue à l'emplacement de la cour actuelle de l'école de garçons.

Comme la loi de 1833 le prescrivait, il s'était constitué à Benet un Comité de Surveillance de l'instruction publique; il était présidé par le Maire et comprenait des membres désignés par le Comité d'Arrondissement, des membres désignés par le Conseil Municipal, et par le Curé qui était membre de droit.

Le 3 novembre 1834 Jean ROUSSIÈRE était installé dans ses fonctions par le Comité Communal et était invité à prêter serment. Il ponçait, debout et découvert, les paroles rituelles : « Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume ».

En 1847, Jean ROUSSIÈRE décédait, la Commune achetait sa maison, la faisait démolir et faisait construire une école neuve, qui devait devenir plus tard, après transformation et extension, l'école actuelle. Le successeur de Jean ROUSSIÈRE, Pierre COIRRIER, était installé avec le même cérémonial.

L'année 1848 voyait trois religieuses de Chavagnes-en-Paillers, de l'ordre des Ursulines de Jésus, s'installer à Benet. Elles créaient une école confessionnelle de filles dans une maison faisant face à l'Eglise, de l'autre côté de la route.

L'ordre des Ursulines, par l'intermédiaire de PONDAVIE Aimée, en religion Sœur Sainte-Luce, achetait deux ans plus tard une maison près de l'Eglise où deux sœurs RODIER donnaient des cours à des filles. La maison était démolie et une école était construite où s'installaient les religieuses, et c'est ainsi que l'école libre de filles était créée.

L'école publique de garçons était une école catholique où l'éducation religieuse faisait partie de l'enseignement; or, à Benet, il existait une minorité protestante agissante.

Le 1^{er} septembre 1851, à la demande du Consistoire protestant et malgré l'opposition du Conseil Municipal, le Département créait, à Benet, une école publique protestante.

Quelques années plus tard, elle devenait une école communale entièrement à la charge de la Commune, au même régime que l'école de garçons catholique. Elle était mixte et était installée dans une maison près du temple. Au départ, elle était fréquentée par une trentaine d'élèves des deux sexes.

Le nombre d'élèves à l'école catholique allait en croissant, et en 1862 un seul instituteur ne suffisait plus, un adjoint était alors nommé.

Il n'avait pas été tenu compte d'un vœu du Conseil Municipal, par lequel il souhaitait la nomination d'un membre d'une congrégation pour ne pas trop augmenter les charges de la Commune.

Pour abriter la deuxième classe, le bâtiment était allongé à son extrémité sud.

Quelques années plus tard, le nombre d'élèves atteignait 165, et un deuxième adjoint était nommé, ce qui entraînait à nouveau l'extension du bâtiment.

Le Conseil Municipal, ne prenant rien en considération que ses finances, avait protesté. Il faisait valoir que si le nombre d'élèves était de 165 l'hiver, il n'était plus que de 100 à la belle saison et que 50 élèves, pour un maître, ce n'était pas excessif.

En 1868, le Maire Emmanuel SAINT-MARTIN proposait au Conseil Municipal de remplacer les instituteurs par des membres d'un ordre religieux, en invoquant une économie sensible dans les dépenses communales. La chose était possible puisque la loi prévoyait que des religieux pouvaient enseigner dans des écoles publiques. La proposition faisait grand bruit au Conseil Municipal et dans la population. Elle était rejetée par six voix contre, alors qu'elle n'obtenait que cinq voix pour, et qu'il y avait deux abstentions. Plusieurs conseillers, qui n'avaient pas assisté à la réunion, étaient alors accusés de ne pas avoir eu le courage de faire connaître leur opinion.

Dans les dernières décennies du siècle où l'enseignement était souvent à l'ordre du jour, à plusieurs occasions, la majorité du Conseil se désolidarisait de son Maire.

La scolarisation des garçons faisait son chemin, ils étaient 200 en 1870 à fréquenter les deux écoles, catholique et protestante, alors qu'ils n'étaient guère plus d'une trentaine en 1833. Il faut bien sûr tenir compte qu'un certain nombre n'allait à l'école que les mois d'hiver.

Chez les filles, si le nombre n'atteignait pas encore celui des garçons, la progression était quand même très significative, tant à l'école confessionnelle des sœurs qu'à une école privée dirigée par l'instituteur DUBREUIL.

En 1871, l'instituteur DUBREUIL décédait. Sous une très forte pression des familles, la Municipalité créait alors une école publique de filles. L'école s'installait dans l'immeuble DUBREUIL qu'achetait la Commune. Cet immeuble est toujours identifiable extérieurement, rue de la Crie, par ses fenêtres obturées.

L'année suivante, en 1872, l'école des filles comptait déjà 89 élèves. Une seule institutrice ne suffisait plus, une adjointe était nommée et une deuxième classe était ouverte.

Les effectifs dans les années qui suivaient s'avéraient fluctuants entre l'école des sœurs et l'école publique qui était, il ne faut pas l'oublier, une école catholique.

En 1876 l'effectif à l'école publique avait régressé et n'était plus que de 66 élèves.

Le Maire, le Notaire GIRAUD, à l'occasion du départ de la principale institutrice, proposait son remplacement par une religieuse et la suppression de la classe de l'adjointe. Comme pour l'école des garçons, la proposition du Maire était rejetée par la majorité du Conseil Municipal.

Après bien des demandes des habitants, toujours rejetées en prétextant des raisons financières, le 1^{er} janvier 1879 s'ouvraient simultanément à Aziré et à Nessler une école de hameau. Ces écoles étaient installées dans des maisons achetées par la Commune, elles étaient mixtes et confiées à des institutrices.

Depuis 1833 les conditions financières de l'enseignement avaient évolué, et pour les parents, et pour les maîtres.

Le Conseil Municipal, dans une première mesure en 1847, avait exempté de la rétribution scolaire versée au maître les familles d'indigents, la Commune se substituait aux parents.

La liste des indigents était proposée par le Maire et le Curé et arrêtée par le Conseil Municipal, elle comportait une trentaine de noms.

A partir du 1^{er} janvier 1872, le Conseil Municipal étendait la gratuité à tous les élèves des écoles publiques. La Commune prenait à sa charge la totalité de la rétribution scolaire. Les maîtres étaient rétribués suivant des montants fixes en non plus en fonction du nombre d'élèves.

Les élèves de l'école confessionnelle de filles ne bénéficiaient pas de la gratuité. La demande plusieurs fois présentée était toujours rejetée par le Conseil Municipal.

Pour les maîtres, les traitements avaient sensiblement augmenté, mais ceux des instituteurs restaient toujours plus élevés que ceux des institutrices.

C'est seulement en 1889 que les traitements cessaient de figurer au budget Communal et que les instituteurs devenaient des fonctionnaires de l'Etat à part entière.

Les lois Jules Ferry en 1883 modifiaient de façon notable l'assise de l'enseignement primaire. Les écoles publiques devenaient laïques, l'instruction religieuse était rayée des matières enseignées. Les ministres des cultes se voyaient supprimer le droit de surveillance et d'inspection dans les écoles publiques de leur confession.

Une des conséquences de ces mesures était, à Benet, la suppression par le Conseil Municipal de l'école protestante. Elle ne différait plus des autres écoles publiques, lesquelles pouvaient absorber sans surnombre les petits protestants, garçons et filles.

Le Conseil Municipal qui jugeait l'accès à l'école de filles difficile faisait acquérir par la Commune, en 1882, une grande maison dans le centre du bourg appelée « immeuble Saint-Martin ». Cette maison n'était séparée de l'école des garçons que par le peux « Ha-Ha », elle était sur l'actuelle place de la Mairie.

Dans un premier temps, les deux classes s'installaient dans la maison où logeaient également les institutrices. Deux ans plus tard, les classes que l'on voit sur la place de la Mairie étaient construites.

Le Conseil Municipal avait profité d'un transfert en un lieu central et de locaux suffisants, pour demander la création d'une école enfantine. Cette école était créée en annexe à l'école de filles.

Une nouvelle Municipalité élue en 1892, avec pour Maire Eugène MOREAU, avait de grands projets, en particulier pour les écoles.

Elle réalisait à partir de 1896 :

- Pour l'école de filles : l'agrandissement des locaux scolaires et la construction de logements pour les institutrices, c'est l'actuelle Mairie. Le bâtiment était jugé à l'époque prétentieux, il était baptisé par dérision « la petite sous-préfecture ».
- A Nessler : la construction d'un groupe scolaire. Un instituteur avait remplacé l'institutrice et il était envisagé de créer une deuxième classe pour une adjointe.
- A Aziré : l'école recevait des aménagements.

Il avait été également projeté la construction d'une Mairie et d'un Bureau de Poste, le projet ne devait jamais voir le jour, faute de moyens.

L'école libre de filles évoluait aussi. En 1893, par la générosité d'une grande famille de Benet, la famille FRADIN, une école enfantine (un asile), venait s'annexer au groupe scolaire des sœurs.

Depuis 1883, l'instruction religieuse n'était plus enseignée dans aucune école de garçons, des familles en exprimaient le regret et souhaitaient voir s'édifier à Benet une école où serait dispensé un enseignement catholique. Ce vœu avait été exprimé également par Ernest SAINT-MARTIN, mort depuis peu. Grâce à

la générosité de sa veuve, le vœu se réalisait en 1899.

L'école libre de garçons était construite dans la propriété de la Cantardière, près de l'Eglise. Elle était bénie le 5 novembre 1899 par l'Evêque de Luçon et, en hommage à sa bienfaitrice, on lui donnait le nom « d'école Saint-Martin ». Elle comptait 28 élèves la première année, mais au fil des ans le nombre croissait.

Les enseignants étaient des frères désignés par l'Evêque.

Dans les années 1866-1867 la Commune avait fait construire un Presbytère qui, à l'époque, avait été l'objet de beaucoup de palabres parce que jugé trop vaste et somptuaire. Après les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, le bâtiment avait été libéré par les Prêtres. La Municipalité décidait d'y transférer l'école de filles, transfert qui devenait effectif en 1909. Les justifications avancées portaient sur le coteau plus sain que la vallée, sur la sortie dangereuse sur la route principale, et sur l'école enfantine trop petite et mal éclairée.

La « petite sous-préfecture » libérée était louée en 1910 à l'Administration des Postes, pendant un quart de siècle, elle abritera le Bureau des Postes avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui, la Mairie.

Après la première guerre, peu de changements interviendront dans les écoles. A Aziré, l'école mixte est transformée en école double avec adjointe. A l'école des garçons, des travaux de rénovation en 1934 donneront au bâtiment l'aspect que nous lui connaissons.

Le Conseil Municipal avait complété la scolarité obligatoire pour les enfants de sept à treize ans, par des cours d'adultes gratuits. Ces cours institués en 1894 s'adressaient aux enfants de plus de seize ans et aux enfants de quatorze à seize ans qui ne pouvaient pas fréquenter l'école pour cas de force majeure, ces derniers pouvaient encore fréquenter normalement l'école.

Les cours avaient lieu deux heures tous les soirs, sauf le jeudi, pendant les mois d'hiver.

Des cours d'adultes avaient déjà été institués en 1867, mais ils étaient organisés au gré des instituteurs et ils n'étaient pas gratuits.

Il n'est pas question dans ce survol du développement des écoles primaires, ni de Lesson, ni de Sainte-Christine, mais leurs écoles ont évolué comme à Benet avec, quelquefois, un petit décalage dans le temps.

Alberf TALLINEAU,
Vice-Président de l'A.G.H.B.R.

CALENDRIER DES FÊTES

EXERCICE 1988 DATES RETENUES LORS DE LA REUNION DU 28 DECEMBRE 1987 REGROUPANT PRESIDENTS ET RESPONSABLES D'ASSOCIATION

MOIS	DATES	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
JANVIER	16	Comité Loisirs Agricult.	Repas dansant	Salle Polyvalente
	17	S.E.P. LESSON	Galette des Rois	Salle des Fêtes LESSON
	23	Energie Physique	Bal	Salle Polyvalente
	30	U.S.B.	Repas dansant	Salle Polyvalente
	30	S.E.P. LESSON	Repas annuel	Salle des fêtes LESSON
FEVRIER	6	Amicale Laïque	Veillée	Groupe scolaire
	7	D.G.E.C. Ste-Mathilde	Soirée récréation	Salle Polyvalente
			Fête des Ecoles	
	13	A.F.N. - CATM	Poule au pot	Salle Polyvalente
	19	U.S.B. - Foot	Concours de belote	Salle Polyvalente
	21	Comité Loisirs Agricult.	Après midi diapos	Salle Polyvalente
	27	Sté de Chasse St-Hubert	Concours de belote	Salle polyvalente
28	A.R.B.	Matinée récréative	Salle Polyvalente	
MARS	4 - 5	Foyer Socio-Educatif CES	Soirée Cabaret	Salle Polyvalente
	6	E.M.V. Centre l'Alouette	Soirée diapos	Salle Polyvalente
			Réunion d'information	
	12	D.G.E.C. St-Martin	Diner dansant	Salle Polyvalente
	12	S.E.P. LESSON	Soirée théâtrale	Salle des fêtes LESSON
	12	Pétanque Benétaise	Concours de boules	Terrain sablé stade BENI
	13	S.E.P. LESSON	Matinée théâtrale	Salle des fêtes LESSON
	18	" "	Soirée " "	" " "
	19	U.S.B - Foot	Boum	Salle Polyvalente
	25	S.E.P. LESSON	Soirée théâtrale	Salle des fêtes LESSON
	26	Amicale Laïque	Bal	Salle Polyvalente
26	S.E.P. LESSON	Soirée théâtrale	Salle des Fêtes LESSON	